



République Française
Département de l'Essonne
Canton des Ulis

Accusé de réception en préfecture
091-219106614-20240926-DEL_2024_09_053-DE
Date de télétransmission : 04/10/2024
Date de réception préfecture : 04/10/2024

CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Le 26 septembre 2024 à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 20 septembre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

Présents :

M. Victor DA SILVA, M. Romain MILLARD, Mme Michèle BOULANGER, M. Mohamed DEHBI, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Dominique FONTENAILLE, Mme Olivia LUCAS, M. Olivier LEHOUSSEL, M. Jacques FANTOU (n'a pas pris part au vote de la DEL-2024-09-067), Mme Monique BERT, Mme Nicole MARIE, M. David POLIZZI, M. Bertrand THORE, Mme Isabelle-Anna FILIPUZZI (arrivée à 20H38, n'a pas pris part aux votes jusqu'à la DEL-2024-09-059), M. Christophe OLIVIER, Mme Karine LORIN (arrivée à 20H10), Mme Sabrina DBILI (n'a pas pris part au vote de la DEL-2024-09-057), M. Alexandre BOUGAUD, Mme Anne-Sophie CLAUW, M. Théophile ALSAC, Mme Dominique DURAND, M. Régis VAILLANT, M. Olivier TRIBONDEAU, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Marina BOUTAULT-LABBE.

Absents excusés représentés :

M. Patrick BATOUFFLET – pouvoir à M. MILLARD
Mme Nathalie PLUMAIL – pouvoir à Mme BOULANGER
M. Michel CINOTTI – pouvoir à Mme BERT
Mme Claire ABADIE-MARTEIL – pouvoir à M. DEHBI
Mme Virginie POLIZZI – pouvoir à Mme ROUSSEAU
M. Gautier DEKERLE – pouvoir à Mme LUCAS
M. Patrick FAURE – pouvoir à M. POLIZZI.

SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture le 4 octobre 2024 et de sa publication sur le site de la Ville le 4 octobre 2024.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



CONVENTION TRIPARTITE AVEC LE SIOM ET L'IFAC RELATIVE A L'ORGANISATION D'UN CHANTIER JEUNES BENEVOLES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le partenariat du Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères (SIOM) de la vallée de Chevreuse avec l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC), permettant de proposer aux collectivités de la Communauté d'agglomération Paris Saclay (CPS) des chantiers jeunes à dimension citoyenne et solidaire en lien avec les enjeux de développement durable,

Considérant la possibilité pour la Commune, au travers de son Centre Technique Municipal et de son pôle Jeunesse Sport Lien Social et Associatif, d'accueillir un chantier jeunes bénévoles durant les vacances scolaires d'automne pour 8 jeunes de 16 à 20 ans autour d'un projet validé avec le SIOM,

Considérant que le SIOM prendra à sa charge le coût de la prestation de l'IFAC et la mise à disposition des tenues et équipements de protection individuels et que la commune assurera l'achat du matériel nécessaire au chantier, les repas des jeunes et des animateurs pendant toute la durée du chantier et les cartes cadeaux d'une valeur de 150 €,

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

Considérant la présentation à la Commission municipale du 19 septembre 2024,

Considérant le rapport de M. Mohamed DEHBI,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'accueil, du 21 au 25 octobre 2024, d'un chantier jeunes bénévoles au sein de la Commune, dans le cadre d'un partenariat entre le SIOM et l'IFAC, constitué de 8 jeunes âgés de 16 à 20 ans résidant à Villebon-sur-Yvette ou, à défaut, sur la communauté Paris Saclay,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention tripartite correspondante ainsi que tout document lié à la mise en œuvre de ce chantier,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 26 septembre 2024,

Le Maire,



Victor DA SILVA

Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER